

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-5 25SGADL0166

SEANCE DU
25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
53

Date de convocation :
19 septembre 2025

Date d'affichage :
26 septembre 2025

OBJET :
Technopôle Sud Bourgogne hub&go - Mise à jour de la tarification

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : **65**

Nombre de Conseillers ayant voté pour : **65**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : **0**

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : **0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 6**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 25 septembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente - 71200 SAINT SERNIN DU BOIS, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY
VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Jean GIRARDON
M. Frédéric MARASCIA
M. Laurent SELVEZ
M. COMMEAU (pouvoir à M. David MARTI)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Denis BEAUDOT)
M. GANE (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. GRAND (pouvoir à Mme Séverine GIRARD-LELEU)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme VESVRES (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Jocelyne BLONDEAU



Vu l'article L.1511-3 du Code général des collectivités territoriales relatif à la compétence de principe des EPCI en matière d'investissement immobilier des entreprises,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2125-1 à L.2125-6,

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 avril 2025 sur la mise à jour de la tarification de la pépinière innovante et de la mise en place du tableau tarifaire des espaces de location.

Le rapporteur expose :

« Comme vous le savez, le technopôle, porté par la Communauté Urbaine, permet de développer l'offre territoriale d'ingénierie en matière d'innovation et d'entrepreneuriat, afin d'accroître les flux de projets innovants.

Le site hub&go crée les conditions nécessaires pour répondre aux attentes des entreprises qui y sont présentes, notamment en permettant l'émergence d'un écosystème – start-up – enseignement supérieur qui favorise la création d'emplois et d'activités nouvelles.

Afin de favoriser le plein développement de ce site, la collectivité envisage de compléter sa grille tarifaire pour prendre en compte les associations et les collectivités publiques.

Ainsi, il est proposé :

- D'appliquer une mise à disposition gratuite pour les collectivités suivantes qui ont participé aux financements du technopôle Sud Bourgogne hub&go, à savoir :
 - a. L'Etat par l'intermédiaire de la Préfecture de Saône-et-Loire et des directions départementales et régionales de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités ;
 - b. La Région Bourgogne-France-Comté ;
 - c. Le Département de Saône-et-Loire ;
- D'appliquer une mise à disposition gratuite pour les communes membres de la CUCM.
- D'appliquer une tarification spéciale pour toutes les associations basées sur le territoire de la CUCM avec une grille tarifaire de 50% de moins que la tarification actuellement appliquée.

Ces modifications sont présentées ci-après :

Espaces de location : tarifs HT appliqués pour les associations					
Espace	Tarif demi-journée	Tarif journée	5 jours Consécutifs	Entre 5 et 10 jours consécutif	Entre 11 et 20 jours consécutifs et plus
Salle de réunion de 22m2	35 €	55 €	234€	Remise de 25 % sur le montant total de location (base : tarif journée)	Remise de 35 % sur le montant total de location (base : tarif journée)
Salle de réunion 41 m2	60€	85 €	365€	Remise de 25 % sur le montant total de location (base : tarif journée)	Remise de 35 % sur le montant total de location (base : tarif journée)
Le Salon VIP	85 €	125€	512€	Remise de 25 % sur le montant total de location (base : tarif journée)	Remise de 35 % sur le montant total de location (base : tarif journée)
AMPHITHÉÂTRE	150€	275€	1168€	Remise de 25 % sur le montant total de location (base : tarif journée)	Remise de 35 % sur le montant total de location (base : tarif journée)
Le hall d'exposition	75€	135€	578€	Remise de 25 % sur le montant total de location (base : tarif journée)	Remise de 35 % sur le montant total de location (base : tarif journée)
Le Pack Evènementiel composé de l'amphithéâtre et de l'espace café numérique	232,50€	440€	1792€	Remise de 25 % sur le montant total de location (base : tarif journée)	Remise de 35 % sur le montant total de location (base : tarif journée)
Le pack « Grand Séminaire » composé de l'amphithéâtre, du hall d'exposition et du café numérique	307,50€	575€	2353€	Remise de 25 % sur le montant total de location (base : tarif journée)	Remise de 35 % sur le montant total de location (base : tarif journée)

La Communauté Urbaine Creusot Montceau, se réserve le droit dans le cadre de l'article L. 2125-1 du CG3P, de prévoir des exceptions, limitatives, au caractère onéreux de cette occupation, notamment au bénéfice des associations à but non lucratif qui poursuivent un but d'intérêt général.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine Creusot Montceau analysera les demandes soumises par les structures associatives et, dans le cas d'une réponse favorable au regard des critères de l'article L.2125-1 du CG3P, la collectivité procédera à une mise à disposition gratuite des espaces à raison d'une fois par an pour le demandeur.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver la mise à disposition gratuite pour les collectivités citées ci-dessus ;
- D'approuver la grille de tarification et des conditions de mise à disposition gratuite le cas échéant à destination des associations ;
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 26 septembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 26 septembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jérémy PINTO



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jérémy PINTO



La secrétaire de séance,
Jocelyne BLONDEAU

